



DEC171282DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes internationales

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes internationales suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3654

Intitulé : MajuLab

Directeur : M. Christian MINIATURA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Berthold-Georg ENGLERT, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE NANYANG, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, SORBONNE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 4, 5, 2, 3, 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3288

Intitulé : CNRS International - NTU - Thales Research Alliance (CINTRA)

Directeur : M. Philippe COQUET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Beng Kang TAY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Xuan Quyen DINH, Ingénieur d'études

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : THALES, UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE NANYANG

Section : 8

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte internationale.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE